

COMMUNIQUE DE PRESSE

La femme à l'honneur

Tunis, le 08 mars 2019

L'Union Internationale de Banques (UIB) renforce ses engagements à faire promouvoir et à faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Banque et dans les représentations socio-culturelles sur la base de la compétence et du mérite.



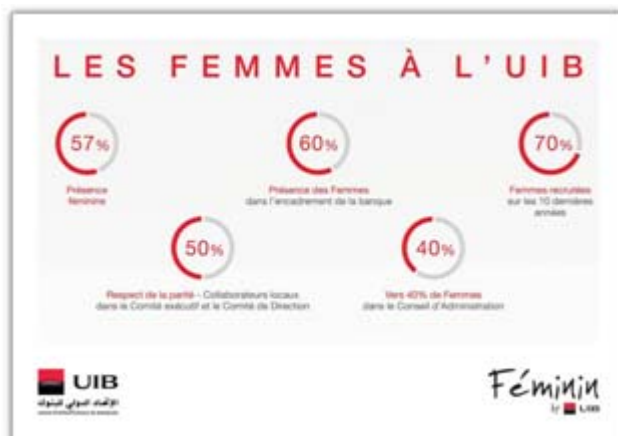
UIB, première banque labellisée « Gender Equality European & International Standard » pour l'égalité professionnelle et la diversité.

L'Union Internationale de Banques vient d'obtenir le label GEEIS « Gender Equality European & International Standard », un label international pour l'égalité professionnelle qui évalue et valorise les entreprises ayant une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle. Le label GEEIS a été créé en 2010 à l'initiative du fonds Arborus sous le haut patronage du Conseil économique et social européen. Son objectif : promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la sphère professionnelle.

La certification a été délivrée, après audit, par le Bureau Veritas Tunisie. Il s'agit du premier audit et de la première Certification en Tunisie et en Afrique. L'audit a porté sur des critères ayant trait notamment à la mixité dans tous les métiers de la banque, l'égalité salariale, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et le dialogue social. L'UIB s'est vu remettre le trophée du label « Gender Equality European & International Standard » - GEEIS

par Cristina Lungui, juriste et militante de longue date pour l'égalité femmes - hommes dans le monde du travail et Présidente d'Arborus.

Concomitamment à ses bons résultats qui ont permis de renforcer ses fondamentaux et ses ratios, l'UIB s'est investie dans plusieurs autres chantiers qui valorisent son image et sa particularité, notamment en matière de gestion des ressources humaines. La présence féminine au sein de l'UIB est de 57%. Outre le nombre, c'est la qualité de cette présence qui interpelle le plus. 60% des femmes sont engagées dans le processus d'encadrement, le tiers des membres de son conseil d'administration, soit 4, sont de la gent féminine et, last but not least, sur les dix dernières années, la part des femmes recrutées dans la banque s'élève à 70%.



« Nous approchons volontairement et de manière décomplexée, les problématiques des diversités et d'inclusion par devoir moral et par devoir de valeurs. »

Mr. Kamel NEJI
Président du Conseil d'Administration de l'UIB

« Nous sommes très heureux de cette consécration fruit de collaboration de toute une équipe. Notre démarche a toujours été celle de l'ouverture et non de l'autosatisfaction. Nous n'avons pas hésité à faire appel à des experts en la matière pour mieux nous orienter. »

Mr. Mondher GHAZALI
Directeur général de l'UIB

Accord entre l'UIB et le syndicat de base - UGTT sur l'égalité professionnelle femmes / hommes

Afin de consolider les engagements pris en faveur de l'égalité femmes-hommes, un accord a été signé entre la Direction de l'UIB et le syndicat de base, mettant en avant 10 principes qui doivent constituer la ligne directrice à observer par l'ensemble des acteurs au sein de l'entreprise.

Dans ce cadre, les deux parties ont convenu de poursuivre les démarches déjà engagées dans les quatre domaines d'actions prioritaires que sont la formation, la promotion professionnelle, la rémunération et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, tout en renforçant les objectifs à atteindre et les actions à déployer.

LES DIX PRINCIPES

- 1- Consacrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie professionnelle.
- 2- Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et à toutes les étapes de la vie professionnelle.
- 3- Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Banque aux principes de non-discrimination et d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, à toutes les étapes de la vie professionnelle, et ce par des actions régulières de communication interne.
- 4- Recruter les femmes et les hommes sur la base d'un processus uniformisé.
- 5- Offrir un ensemble d'actions de formation, auxquelles chacun(e) peut avoir accès et réaffirmer le principe selon lequel les formations, quelle qu'en soit leur durée, sont accessibles à tou(te)s.
- 6- Veiller à ce que les promotions soient exclusivement basées sur des critères professionnels.
- 7- Prendre en compte les contraintes familiales en cas de mobilité géographique liée à une évolution professionnelle.
- 8- Continuer à offrir le même salaire de base pour un même niveau de responsabilités, de formation, d'expérience professionnelle, de compétences et de performance.
- 9- Continuer à renforcer la représentation féminine dans l'encadrement et dans le Comité de Direction.
- 10- S'engager à ce qu'en matière d'évolution professionnelle, le congé maternité ne pénalise pas les salariées.

Contact presse :

COMMUNICATION _ +216 71 218 356

UNION INTERNATIONALE DE BANQUE - Rue du Lac Turkana - 1053, Tunis

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 172 800 000 dinars

www.uib.com.tn